



EIF INNOVATION

NEWSLETTER / MAI 2024

Dispositif INNOV'UP et PM'UP

SOMMAIRE

PAGE 3 INNOV'UP

- Présentation .p3
- Qui peut en bénéficier et quels sont les projets éligibles ? .p4
- La nature de l'aide et les démarches de dépôt de vos dossiers. .p5

PAGE 6 PM'UP

- Présentation .p6
- Les projets et dépenses éligibles .p7
- Qui peut en bénéficier et quelle est la nature de l'aide ? .p8
- Déposer sa demande ! .p9



Dispositif INNOV'UP

Présentation

Innov'Up est un dispositif soutenu par La Région île de France et la BPI France, qui financent les entreprises porteuses de projets d'innovation à tous les stades de maturité, rentrant dans les priorités stratégiques régionales.

L'aide vise à accompagner un projet d'innovation, dans ses différentes phases : faisabilité, développement, expérimentation. Les innovations doivent faire l'objet d'une mise sur le marché à grande échelle.



Qui peut en bénéficier et quels sont les projets éligibles



Les bénéficiaires sont les TPE, PME, ETI et les associations ayant une activité économique, à condition d'avoir :

- < 5000 salariés.
- CA < 1,5 milliard d'euros.
- Total bilan < 2 milliards d'euros.
- au moins 1 établissement sur le territoire francilien ou justifier la volonté de s'y implanter.
- Les dépenses R&D doivent être exclusivement réalisées par la structure francilienne en île-de-France.

Qui peut en bénéficier ?

Les projets éligibles



LE PROJET DOIT ETRE REALISE EN ILE-DE-FRANCE ET DOIT PRESENTER DES RETOMBES ECONOMIQUE POUR LE TERRITOIRE.

- Frais de personnel, prestations externes.
- Amortissement du matériel des investissements engagés sur la durée du programme.
- Dépenses de propriété industrielle, d'homologation, de design, d'étude de marché ; d'acquisition de technologie.

Ne sont pas ciblés les projets relatifs aux secteurs marketing, publicité et relation client, RH et logiciels métiers, formation (sauf edtech).



La nature de l'aide et les démarches de dépôt de vos dossiers

Deux moyens de financements existent. La subvention, limitée à 500 000 euros et l'avance récupérable qui peut atteindre une somme de 3 M d'euros récupérable.

Pour les assiettes de projet supérieur à 200 000 euros, l'aide financière est répartie en subvention et en avance récupérable.

Le taux d'intervention s'applique en fonction de la taille de l'entreprise et de la nature du projet pouvant aller de 25% à 70%.

Déposer sa demande

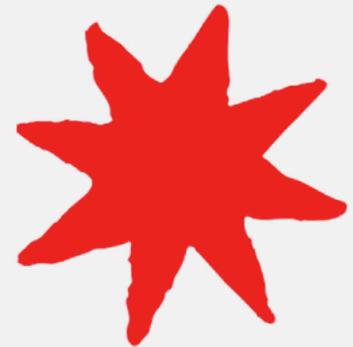
Les candidatures peuvent être déposées « au fil de l'eau » et sont relevées régulièrement tout au long de l'année.

La demande d'aide doit être déposée avant le démarrage du projet. Toute dépense antérieure ne pourra pas être prise en compte.

La demande est à déposer sur la plateforme : <https://mesdemarches.iledefrance.fr/>

Confiez nous votre demande d'adhésion !





Île de France

Dispositif PM'UP

Présentation

Pm'Up est un Dispositif soutenu par la région Ile de France qui accompagne pendant 3 ans les PME dans la transformation écologique et énergétique ainsi que les projets de créateurs d'emplois.

Les projets et dépenses éligibles



Projets de filières et activités stratégiques régionales et de l'économie sociale et solidaire, avec enjeux de souveraineté, d'industrialisation et de décarbonation.

Les projets éligibles

- Diversification de l'activité et/ou réorientation du modèle économique de l'entreprise vers plus de circularité (éco-conception, remanufacturing, mobilité douce...).
- Relocalisation et/ou implantation d'une activité en Île-de-France.
- Développement international : conquête de marchés, internationalisation.
- Diversification de l'activité, lancement de nouveaux produits/services.
- Accroissement et modernisation des capacités de production.
- Optimisation de la chaîne de valeur.
- Amélioration de la performance sociale.

Les dépenses éligibles

- Investissements matériels/immatériels.
- Prestations de conseil.
- Dépôt et extension de brevet.
- Recrutements structurants.
- Développement international.

Qui peut en bénéficier et quelle est la nature de l'aide ?

Qui peut en bénéficier ?

Les petites et moyennes entreprises (PME) !

- Quelle que soit leur forme juridique, y compris les associations ayant une activité économique.
- Employant entre 5 et 250 salariés.
- Dont le chiffre d'affaires n'excède pas 50 M€ ou dont le bilan total n'excède pas 43 M€.
- Non affiliées à un groupe de dimension supérieure.
- Ayant au moins 1 établissement en Île-de-France.

La nature de l'aide

L'accompagnement est une subvention plafonnée à 250 000 euros.

Le plafond de l'aide pourra être porté exceptionnellement à 375 000€ pour les projets localisés en zone de reconquête économique ([liste](#)) et les projets présentant un fort impact écologique et un plan de transition ambitieux. Une majoration de 15 % pourra être attribuée pour les entreprises présentant un plan ambitieux de RSE avec un fort volet insertion professionnelle (dans la limite des plafonds précités).

Le taux de prise en charge maximum est de 50% des dépenses éligibles, conformément au règlement d'intervention.





Déposer sa demande !

Les candidatures peuvent être déposées « au fil de l'eau » et sont relevées régulièrement tout au long de l'année. Le jury de sélection se réunit à un rythme mensuel.

La Région simplifie les demandes d'aides en réduisant le nombre de jours nécessaires au dépôt d'un dossier par 5, le nombre de questions posées par 3 et le nombre de pièces administratives par 7.

La demande est à déposer sur la plateforme régionale
mesdemarches.iledefrance.fr

Confiez nous votre demande d'adhésion !

EIF Innovation en quelques mots

EIF Innovation accompagne les entreprises en croissance dans de nombreux secteurs industriels et services : de la maîtrise des différents dispositifs de financements (Subventions, Crédits d'impôts, Ecosystèmes) jusqu'au conseil et au management de l'innovation et de la R&D



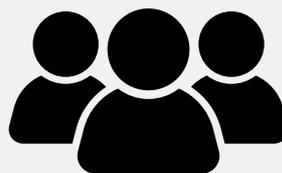
65 ans

Conseil en
financement et
fiscalité depuis
1968 Paris / Lyon/
Marseille / Bruxelles



1er

Parmi les cabinets
référéncés
par la Médiation
des Entreprises de
Bercy



15

Consultants
expérimentés
(anciens managers,
directeurs de pôle,
consultants grands
comptes)



10

années d'expérience
en moyenne pour nos
consultants
Maîtrise de l'ensemble
des guichets de
financement



Développement commercial

Manon MESBAHI

mmesbahi@eifinnovation.com

9 Place de la Madeleine,
75008 Paris



Directeur commercial

Silvain TARNEAUD

starneaud@eifexpertise.com

9 Place de la Madeleine,
75008 Paris



Directeur régional

Ivan STOJANOVIC

istojanovic@eifexpertise.com

11 rue de la Voie Lactée,
69370 Lyon



**Une demande, un projet à soumettre ?
Contactez nous !**

01 45 50 39 39

Paris - Lyon - Marseille - Brussel

